

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

22/05/2025

Objet :
Admissions en
non-valeur

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 16 mai 2025, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane,

ETAIENT EXCUSES :

DENDIEVEL Marjorie, MAHIEUX Gilbert, GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, VANHOUTTE Audrey, GALAS Laurent, WATRELOT Patricia, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:

DENDIEVEL Marjorie à BONNET Didier
MAHIEUX Gilbert à ANDRIES Jean-Claude
VANHOUTTE Audrey à PASQUALINO François
GALAS Laurent à GRANDSART Frédéric
WATRELOT Patricia à BEKKOUCHE Fatna
BIRMANN David à LEROY DORIANE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Monsieur François PASQUALINO est désigné secrétaire de séance

Le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Hénin-Beaumont demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur les titres suivants, représentant un montant total de 39.75 € :

TITRE	OBJET	MONTANT	MOTIF ADMISSION EN NON-VALEUR
T-7138700033/2023	Régularisation facture téléphone	0.03 €	RAR inférieur seuil poursuite
T-7138700033/2023	Régularisation facture téléphone	0.43 €	RAR inférieur seuil poursuite
985/2022	Vaisselle cassée	1.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
986/2022	Vaisselle cassée	9.50 €	RAR inférieur seuil poursuite
360/2023	Vaisselle cassée	2.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
642/2023	Vaisselle cassée	3.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
643/2023	Vaisselle cassée	3.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
59/2024	Vaisselle cassée	3.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
757/2023	Ouvrage non restitué	17.29 €	RAR inférieur seuil poursuite

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des titres ci-dessus pour lesquels les poursuites se sont avérées infructueuses.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 2 juin 2025

Le Maire de ROUVROY

Valérie CUVILLIER